

ANNEXE SPÉCIFIQUE AU BAC TECHNOLOGIQUE

Y E.P.S.

1. EPS obligatoire

| | En établissement public ou privé sous contrat | En établissement privé hors contrat |
|---|--|---|
| Je suis apte | <ul style="list-style-type: none"> - Les épreuves se déroulent pendant l'année (CCF) - Je saisis : EPS APTE (CCF) | Je choisis un couple d'activités parmi <ul style="list-style-type: none"> - demi fond/badminton - demi fond/tennis de table - gymnastique/tennis de table - gymnastique/badminton - sauvetage/badminton Je passerai ces épreuves courant avril/mai 2020 . |
| Je présente une inaptitude totale pendant l'année (dispense de l'épreuve à l'examen) | <ul style="list-style-type: none"> - Je saisis : EPS INAPTE (CCF) - Je télécharge le certificat médical sur le site internet : http://www.ac-bordeaux.fr, rubrique examens et concours, page Baccalauréat général et technologique, rubrique Epreuves d'Education Physique et Sportive - J'en garde une copie par sécurité Je remets le certificat médical complété au professeur d'EPS de mon établissement. Sinon, j'aurai 0/20 au lieu d'être dispensé | Je joins le certificat médical complété à ma confirmation d'inscription. Sinon, j'aurai 0/20 au lieu d'être dispensé |
| Je présente une inaptitude après la période d'inscription, en cours d'année | Dès que j'ai connaissance de cette inaptitude, je remets un certificat médical au professeur d'EPS de mon lycée, sinon, j'aurai 0/20 au lieu d'être dispensé à l'un des CCF. Aucune demande ne sera prise en compte après le 08/06/2020 | J'adresse un certificat médical par mail ou par courrier impérativement avant le 08/06/2020 (cachet de la poste faisant foi) à la Direction des Examens et Concours du rectorat, sinon, j'aurai 0/20 au lieu d'être dispensé |
| Je présente un handicap (Handicap = oui) | <ul style="list-style-type: none"> - Je saisis : AMENAGEMENT POUR HANDICAP (CCF ou PONCTUEL) - Je télécharge le dossier et le certificat médical sur le site internet : http://www.ac-bordeaux.fr, rubrique examens et concours, page Baccalauréat général et technologique, rubrique Epreuves d'Education Physique et Sportive - J'en garde une copie par sécurité Je remets le certificat médical au professeur d'EPS de mon établissement | Je joins le dossier et le certificat médical complété à ma confirmation d'inscription |

2. EPS facultative

Je dois impérativement lire le guide des épreuves facultatives, en ligne sur : <http://www.ac-bordeaux.fr>, rubrique examens et concours/Baccalauréat général et technologique : Guide des épreuves facultatives. **Signaler obligatoirement dès l'inscription toute demande d'aménagement** (voir le Guide page 28).

Je ne peux pas me présenter en EPS facultative si je suis dispensé d'EPS obligatoire ou inscrit à l'EPS de complément. **Si je deviens inapte en EPS en cours d'année, mon inscription à l'épreuve facultative sera annulée.**

| | | |
|-----------------|--|---|
| Cas général | Je choisis une activité parmi : <ul style="list-style-type: none"> ☞ Rugby ☞ Judo ☞ Surf (sur la Côte Basque) si j'ai le test de Rolland ☞ Tennis ☞ Natation de distance Je peux avoir un écran supplémentaire et j'ajoute la précision demandée (ex. : place en rugby, classement en tennis, poids en judo...) | |
| Cas particulier | Haut niveau du sport scolaire (HNSS) ou jeune officiel du sport scolaire (UNSS ou UGSEL) | Sportif de haut niveau (SHN) en France |
| | A la rubrique épreuve facultative, je saisis : PODIUM DE SPORT SCOLAIRE | A la rubrique épreuve facultative, je saisis : SPORTIF HAUT NIVEAU |
| | A la rubrique CHOIX SHN HNSS, je choisis mon activité dans la liste déroulante en UNSS , je dois obligatoirement vérifier si je figure sur les listes nationales sur : unss.org / ugsel.org | J'adresse un justificatif avec ma confirmation d'inscription (voir Guide des épreuves facultatives). |

↩ Je change de série entre la première et la terminale (ex : de 1^{ère} S vers Tale STI2D)

| Epreuves anticipées de 1 ^{ère} passées en 2019 | Que se passe-t-il en terminale en 2020 ? * Attention : les épreuves anticipées à passer sont celles de l'ancien programme de 1^{ère}. |
|---|---|
| Français (écrit et oral) | Je conserve mes notes de 1 ^{ère} |
| Histoire-géographie | Cas n°1 : l'histoire-géographie était anticipée (en première) je m'inscris en terminale dans une série où elle est anticipée : je conserve ma note |
| | Cas n°2 : l'histoire-géographie était anticipée (en première) je m'inscris en terminale dans une série où elle a lieu en terminale : je repasse l'épreuve*. |
| | Cas n°3 : l'histoire-géographie était prévue en terminale je m'inscris en terminale dans une série où elle est anticipée. J'ai 2 possibilités : je peux bénéficier d'une dispense ou passer l'épreuve anticipée en même temps que les autres épreuves prévues en Tale. *.Je le précise à l'inscription |
| | en TMD : la note est perdue, l'épreuve n'existe pas. |
| Autres épreuves | Dispense de l'épreuve ou note perdue selon la série choisie : attention à ce qui apparaît sur ma confirmation d'inscription ! |

↩ Je redouble la terminale en changeant de série (ex : de Tale STI2D vers Tale STD2A)

| Epreuves anticipées de 1 ^{ère} passées en 2018 | Que se passe-t-il en terminale en 2020 ? * Attention : les épreuves anticipées à passer sont celles de l'ancien programme de 1^{ère}. |
|---|---|
| Français (écrit et oral) | Je conserve mes notes de 1 ^{ère} ou je peux repasser les épreuves |
| Histoire-géographie | Cas n°1 : l'histoire-géographie était anticipée (en première) je m'inscris en terminale dans une série où elle est anticipée : je conserve ma note |
| | Cas n°2 : l'histoire-géographie était anticipée (en première) je m'inscris en terminale dans une série où elle a lieu en terminale : je repasse l'épreuve*. |
| | Cas n°3 : l'histoire-géographie était prévue en terminale je m'inscris en terminale dans une série où elle est anticipée. J'ai 2 possibilités : je peux bénéficier d'une dispense ou passer l'épreuve anticipée en même temps que les autres épreuves prévues en Tale. *.Je le précise à l'inscription |
| | en TMD : la note est perdue, l'épreuve n'existe pas. |
| Autres épreuves | Dispense de l'épreuve ou note perdue selon la série choisie : attention à ce qui apparaît sur ma confirmation d'inscription ! |

☹ Je triple ma terminale

J'ai passé mes épreuves anticipées en juin 2017. Je dois repasser en 2020 celles dont les notes sont inférieures à 10/20, en même temps que les épreuves terminales. Je peux conserver mes notes \geq à 10/20 de terminale.

Attention : il s'agit des épreuves de l'ancien programme de 1^{ère}.

🌿 Je suis déjà Bachelier

Si je me présente à la session qui suit immédiatement mon succès, je peux conserver, lors de l'inscription, les notes des épreuves anticipées subies en 2018.

1. Je souhaite me représenter dans la même série pour obtenir une mention

Je passe l'ensemble des épreuves terminales.

2. Je souhaite me présenter à une autre série

J'ai 2 possibilités :

- **Je demande une dispense d'épreuves :**
 - Les dispenses auxquelles j'ai droit sont précisées dans l'arrêté du 25/03/2015 : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=87430.
 - Je passe alors les autres épreuves, ma moyenne sera calculée uniquement sur celles-ci
 - Je ne peux pas passer d'épreuves facultatives ni avoir de mention.
- **Je ne demande pas de dispense :**
 - Je présente l'ensemble des épreuves et peux obtenir une mention
 - Je peux passer des épreuves facultatives, je le précise à l'inscription.